



Séance du 28 JANVIER 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 23

Titre / VILLE DE LA ROCHELLE - MARCHE D'ASSURANCE "RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES" - AVENANT N°2

Monsieur NIVET Jean-Pierre expose que :

Dans le cadre d'un groupement de commandes Ville de La Rochelle / Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le marché d'assurance garantissant les « responsabilités et risques annexes » de la Ville de La Rochelle a été attribué au cabinet de courtage BEAC BROKERS en 2017 pour une durée de 6 ans. La compagnie XL INSURANCE COMPANY S.E., porteur du risque, réclame une majoration du taux de prime 0.1265% HT à 0.13695% HT afin de rétablir l'équilibre du marché considérant le rapport sinistres/primes défavorable. La Communauté d'Agglomération coordonne le groupement, et, à ce titre, en assure l'exécution, notamment la passation d'avenants qui pourraient concerner le marché souscrit par la Ville de La Rochelle.

Le marché d'assurance n°2018-5-1 garantissant les « responsabilités et risques annexes » de la Ville de La Rochelle a été souscrit dans le cadre d'un groupement de commandes Ville/CDA. La CDA coordonne le groupement, et, à ce titre, en assure l'exécution, notamment la passation d'avenants qui pourraient concerner le marché souscrit par la Ville de La Rochelle.

Initialement, ce marché avait pour objet de couvrir 2 garanties :

- la « responsabilité civile » de la collectivité comprenant la garantie « défense recours »,
- la protection juridique de la collectivité.

et avait été attribué aux conditions tarifaires suivantes :

- pour la garantie « responsabilité civile » de la collectivité comprenant la garantie « défense recours » :
 - * prime provisionnelle annuelle calculée par application du taux de 0.11% HT au montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales y compris budgets annexes soit 50 142 356€.
 - * régularisation du montant de la prime provisionnelle suivant montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales y compris budgets annexes voté au compte administratif de l'année d'appel.
- pour la garantie « protection juridique » : montant forfaitaire non révisable de 1 635€ TTC.

Durant les deux premières années d'exécution, le secteur d'activité des assurances a sensiblement évolué s'orientant vers un environnement concurrentiel accentué du fait de l'arrivée de nouvelles compagnies d'assurance.

De plus, les transferts de compétence et la mutualisation des services ont entraîné d'une part un mouvement de baisse de la prime d'assurance couvrant la garantie « responsabilité civile - défense recours » et d'autre part une augmentation du risque.

Ainsi en 2020, par avenant n°1 au marché, la Ville avait consenti, à la demande de la compagnie d'assurance, une augmentation du taux de prime de 0.11% HT à 0.1265€ HT et la suppression de la garantie « protection juridique ».

Malgré cette hausse, la compagnie XL INSURANCE n'a pas constaté d'amélioration suffisante de la rentabilité du marché et sollicite une nouvelle augmentation du taux de prime de 0.1265% HT à 0.13695% HT.

Cette majoration impacte strictement le contrat de la Ville de La Rochelle et n'a ainsi aucune incidence sur le contrat « responsabilité civile » de la Communauté d'Agglomération.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la CAO du 16/12/2020,

Considérant que cette augmentation du taux de prime de 0.1265% HT à 0.13695% HT doit être acté par avenant,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 tel que présentés ci-dessus,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 67

Nombre de membres ayant donné procuration : 13

Nombre de votants : 80

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 80

Votes pour : 80

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE

Jean-Pierre NIVET

Date de convocation : 22/01/2021

Date de publication : 04/02/2021

Séance du 28 JANVIER 2021_ Visio conférence

N° 23

Titre / VILLE DE LA ROCHELLE - MARCHE D'ASSURANCE "RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES" - AVENANT N°2

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, conseillers communautaires.

Membres absents excusés : M. Jean-Luc ALGAY procuration à Mme Dorothée BERGER, Mme Marie LIGONNIERE procuration à Guillaume KRABAL, vice-présidents ;

M. Thibaut GUIRAUD procuration à Jean-François FOUNTAINE, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX et M. Paul-Roland VINCENT, conseillers communautaires délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, M. Pascal DAUNIT procuration à Mme Katherine CHIPOFF, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. Pascal SABOURIN, Mme Océane MARIEL procuration à M. Jean-Marc SOUBESE, Mme Françoise MÉNÉS procuration à M. Pierre GALERNEAU, M. Hervé PINEAU procuration à Didier GESLIN, Mme Martine RENAUD procuration à M. David BAUDON, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Michel TILAUD procuration à Mme Josée BROSSARD conseillers communautaires.